

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — — 13 —
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50
 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —
 RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
ON S'ABONNE A SAUMUR,
 AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la France :
 Lundi ont commencé à la Chambre les interpellations sur les affaires d'Allemagne et d'Italie.
 M. Garnier-Pagès a ouvert le débat par un discours où il a été plus question de Rome que de l'Italie, et de la France que de l'Allemagne.
 Un grand intérêt s'attachait au discours de M. Emile Ollivier, qui prenait la parole pour la première fois depuis l'ouverture de la session.
 L'honorable député a défendu avec beaucoup d'ardeur et de passion, et souvent avec éloquence, l'unité italienne, et l'unité allemande.
 Cette doctrine politique, qui a semblé ne trouver que peu de faveur dans la Chambre, a provoqué de la part de M. Thiers des interruptions dont la véhémence traduisait toutes les émotions du patriotisme.
 M. Thiers ne s'est pas contenté d'interrompre, il a résumé ses impressions et ses idées dans une improvisation vive, nerveuse, entraînée.
 C'est alors que la parole grave de M. le ministre d'Etat s'est fait entendre pour apaiser le débat et le ramener à son véritable objet. Le principal intérêt de ce discours a été dans la confirmation des engagements solennels qui ont été le dénouement de la mémorable discussion sur les affaires de Rome.
 M. Rouher a fait plus encore, il s'est efforcé

de démontrer que l'Empereur, en 1861, avait proclamé lui-même qu'en reconnaissant le royaume italien, il réservait les droits de la souveraineté temporelle du pape, placés sous la protection de la France.
 Cette démonstration a, dans les circonstances actuelles, un intérêt qui sera compris de tout le monde et qui prouve que l'Empereur et ses ministres sont complètement d'accord dans la conduite politique que M. Rouher a si énergiquement définie.
 M. le marquis de Moustier, qui a été satisfait de l'accueil sympathique du Sénat et de la Chambre, a, dit-on, le désir de concentrer la défense de la politique française dans la question allemande.
 C'est la première fois depuis quinze ans que le ministre des affaires étrangères monte à la tribune. Tout le monde sent que c'est là le signe le plus certain de la transformation de nos institutions et du retour au régime constitutionnel.
 Les ministres devant les Chambres, — le droit d'interpellation, — la liberté de la presse, — le droit de réunion, — que de choses inconnues nous présagent ces choses si nouvelles !
 Plusieurs journaux prétendent que M. de Moustier aurait adressé une circulaire aux agents de la France à l'étranger pour faire connaître aux diverses puissances les vues du gouvernement français à la suite des déclarations portées par M. Rouher à la tribune du Corps-Législatif.

Le fait nous paraît matériellement impossible. Les déclarations de M. Rouher ont été assez nettes pour n'avoir pas besoin d'être commentées, et nous ne croyons pas que les usages diplomatiques comportent, dans de telles circonstances, l'envoi d'un document de chancellerie.
 On parle d'une dépêche que M. le marquis de Moustier aurait adressée au général Menabrea, et dans laquelle le gouvernement français demanderait au cabinet de Florence de faire connaître ses résolutions et de préciser sa politique.
 Le bruit court également que le général Menabrea aurait répondu que sa ligne de conduite serait nécessairement déterminée par les débats du Parlement de Florence et par les résultats des négociations relatives à la réunion d'une conférence européenne.
 On écrit de Londres à l'agence Havas que les déclarations du gouvernement français sur les affaires de Rome ont causé une grande satisfaction aux catholiques anglais et à tous les hommes d'opinions modérées.
 Le discours de M. Rouher a soulevé aussi une interpellation au sein de la Chambre des communes. Dans la séance du 7 décembre, un membre a interrogé le gouvernement anglais sur l'influence que pourraient avoir sur le projet de conférence les déclarations officielles formulées au Corps-Législatif.
 Lord Stanley a répondu que s'il était possible d'espérer que la question romaine fût réglée d'une manière satisfaisante, assurément ce serait un grand avantage pour l'Europe;

mais que, suivant lui, il n'y a pas d'utilité à ce qu'une conférence se réunisse pour donner aux membres de cette conférence l'occasion de constater qu'ils professent des vues contraires sur la matière.
 « J'ajoute, a dit lord Stanley, que le gouvernement de la reine est dans les meilleurs termes avec le gouvernement français, et je crois que s'il était en notre pouvoir de l'aider à sortir de ces embarras, nous le ferions. »
 La Gazette de Turin du 8 décembre nous apporte un premier écho de l'impression produite en Italie par les déclarations de M. Rouher au Corps-Législatif, dans la séance du 5. Suivant l'opinion fougueuse de cette Gazette, le devoir du gouvernement italien serait de rompre immédiatement toutes relations diplomatiques avec la France, sous peine d'être accusé de trahison et de ruiner le principe monarchique.
 Moins emportée que la Gazette de Turin, la Nazione ne demande qu'une affirmation nette et catégorique des droits de l'Italie. Elle conseille à la nation italienne de se recueillir, de rétablir l'équilibre dans ses finances, de sauvegarder l'ordre et l'autorité du gouvernement : ses droits et sa dignité seront alors sauvegardés.
 On dit à Berlin — s'il faut en croire une correspondance publiée par l'agence Havas — que si le discours prononcé par M. Rouher au Corps-Législatif est, en effet, le dernier mot de la France, la conférence ne pourrait avoir aucune influence sur la solution de la question romaine, à moins que l'Europe ne veuille de-

FEUILLETON.

2

LE PARDON.

NOUVELLE.

Il y eut un nouveau silence. A mesure qu'il avançait dans son récit, le vieillard devenait de plus en plus ému, de plus en plus inquiet; il hésitait à poursuivre.
 — Ainsi, questionna le jeune homme, il ne lui restait plus que vous dans ce vieux château? Vous étiez seul avec elle?
 — Seul?... Non... Deux autres affections venaient en aide à la mienne.
 — La première?...
 — Ne parlons encore que de la seconde. C'était une tante arrivée depuis peu, une certaine comtesse Ulrique, une vieille folle... que notre retraite rend la plus malheureuse des femmes, et qui, dans l'espérance surtout de retourner à Vienne, sans cesse rappelle à sa nièce la promesse sacrée qu'elle a dû faire à sa mère mourante.
 — Quelle promesse?
 A cette nouvelle interrogation, plus directe en-

core que les autres, Marcellus eut un mouvement de douloureuse impatience. Puis, avec une irrésistible supplication dans le regard :
 — Frantz, s'écria-t-il, laisse-moi t'expliquer la chose à ma guise, sans me presser, sans me questionner surtout... je t'en conjure ! Il s'agit d'un grand secret, vois-tu bien, tout hérissé de délicatesses et de difficultés sans nombre. Un peu de patience, mon enfant ! Si mes réticences t'irritent, je crois que nous n'en viendrons jamais à bout !
 Et le vieillard, comme au martyre, essayait son front ruisselant de sueur.
 Le jeune homme s'empressa de le rassurer, de le remettre à l'aise. Mais il ne put s'empêcher de lui dire encore :
 — Ce mystère, cependant, ce n'est pas moi qui vous en ai demandé la révélation... mon bon vieux Marcellus... et si vous êtes venu ici, chez moi, ça m'a tout l'air d'être expressément pour m'en faire part !...
 — Eh !... oui... parbleu !... c'est dans ce but, et rien que dans ce but, que j'ai fait cent cinquante lieues tout d'une traite, à mon âge. Mais il le fallait, c'était pour elle !...
 — Je puis donc lui être utile, moi ?...

— Tu peux la sauver. Oui, après dix-huit mois de recherches inutiles, de cruels combats, de désespérances de toutes sortes... un bienheureux hasard a voulu qu'on prononçât devant moi ton nom. En même temps j'apprenais ta ruine, ton changement de position, tes honorables travaux, tes premiers succès. — « Bien !... me suis-je écrié, très-bien ! voilà comme on se relève quand on a du cœur ! » Puis, soudainement illuminé d'une inspiration d'en haut, je me suis retourné vers Eva, vers la tante Ulrique, et je leur ai jeté ces trois seuls mots : « Espérez, je pars !... » Dix minutes plus tard, je roulais en chaise de poste. Mon voyage a duré deux jours et deux nuits, durant lesquels j'avais si bien préparé mon discours, si bien arrangé d'avance toutes choses, que mon plan me semblait comme réalisé. J'arrive il y a une heure à peine, j'ai la chance d'être renseigné tout de suite sur ta demeure, j'accours tout triomphant, je débute de même... et puis, tout-à-coup, mille obstacles imprévus se dressent devant mes yeux, j'hésite, je n'ose plus, j'ai peur !... Ah !... tiens... décidément je ne suis qu'un vieux fou !
 Et le naïf dépit du pauvre Marcellus s'éteignit, à la grande satisfaction de Frantz qui, depuis quel-

ques secondes déjà, cherchait vainement à l'interrompre.
 — Comment !... Put-il se récrier enfin, comment vous êtes en chaise de poste depuis quarante-huit heures ! Mais vous devez être épuisé de fatigue ?...
 — De fatigue... qui ! balbutia vaguement le vieillard tout découragé, de fatigue et de faim.
 — Malheureux !... Mais vous n'avez donc pas déjeuné ?
 — Non... je ne crois pas... Je crois même que j'ai oublié de dîner hier.
 Déjà Frantz avait agité le cordon d'une sonnette. Un domestique, le seul qui lui restât, parut aussitôt.
 — Vite !... s'empressa de commander l'artiste-gentilhomme, vite deux couverts... des viandes froides, tout ce qu'il y a de plus réconfortant... et surtout du bon vin !...
 Puis, se retournant vers Marcellus qui, tout pensif, s'était laissé retomber dans un fauteuil.
 — Allons ! reprit-il avec un affectueux entrain, allons, mon vieil ami, plus de lâche découragement. Mettons-nous à table avec la franche gaieté des anciens jours, et pour le moment ne pensons plus qu'au plaisir de nous retrouver le verre en main. Au

mander à la France d'abandonner le saint-siège. C'est à quoi personne ne pense.

On écrit de Berlin, 6 décembre, à l'office Bullier :

« Le discours de M. Rouher a produit ici une sensation très-profonde, mais bien pénible. Cette déclaration si catégorique en faveur du maintien du pouvoir temporel, a causé un sentiment de surprise générale; on considère ces déclarations solennelles du ministre d'Etat comme une rupture complète avec la politique du principe des nationalités, et ici on prévoit la possibilité même d'une rupture entre le royaume d'Italie et la France, dans un temps donné. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette perspective est saluée par le parti du gouvernement avec une grande satisfaction, car tout ce qui augmente les difficultés de la politique française est fait pour causer un vif plaisir au cabinet de Berlin, qui a toujours des appréhensions au sujet des intentions de la France à l'endroit de l'Allemagne, et cela d'autant plus qu'ici on ne se croit pas très-éloigné du moment où, sous l'impulsion de l'opinion populaire, on sera obligé d'en venir à l'annexion de l'Allemagne du Sud. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

Certains journaux anglais ont annoncé que la France et l'Autriche venaient de signer un traité par lequel ces deux puissances se seraient engagées à soutenir l'intégrité de l'empire Ottoman. Cette assertion est dénuée de tout fondement.

On sait que le comte Crivelli a été désigné par le gouvernement autrichien pour succéder à M. de Hübner comme ambassadeur à Rome. Le retard de ce diplomate pour se rendre à son poste a été diversement interprété.

Le *Débat*, de Vienne, l'explique par une grave indisposition dont M. le comte Crivelli aurait été atteint.

Des dépêches de Mexico, du 29 novembre, portent que Juárez aurait déclaré la guerre au Guatemala.

On lit dans la *Presse* :

« Les nouvelles d'Italie sont peu rassurantes. Les menées du parti d'action se poursuivent presque au grand jour. Il y a deux centres de mouvement : le centre politique, que dirigent MM. Crispi et Mordini, a pour but la chute du ministère Menabrea; pour programme, la proclamation de Rome capitale immédiate de l'Italie; pour plan, une attaque en forces considérables contre Rome, dût la France se mettre à l'encontre.

« Le centre militaire est toujours le général Garibaldi et ses lieutenants, qui organisent les moyens d'action avec le concours des agents mêmes du gouvernement, et sous l'œil tolérant des autorités.

« On assure que Garibaldi a pu quitter Caprera, sous la promesse d'un incognito absolu, pour exécuter cette importante besogne. Son départ aurait coïncidé avec l'arrivée des carabiniers royaux chargés de le garder, et qui font leur faction avec une irréprochable régularité.

« Si ce fait est vrai, M. Menabrea ne veut rien envier à M. Rattazzi.

« Lundi sera la journée décisive. A moins d'une grande énergie, le cabinet tombera. Ce sera, comme nous l'avons dit, pour laisser la place à l'extrême-gauche.

« Le premier acte du nouveau ministère sera l'exécution sans délai du plan dont nous venons de signaler les traits principaux.

« La gravité des renseignements reçus de toutes parts, depuis huit ou dix jours, sur la levée de boucliers que prépare le gouvernement italien, rendait indispensables des mesures de précaution qui n'ont pas été négligées.

« On a maintenu dans la Méditerranée tous les bâtiments qui avaient été appelés de nos ports de l'Océan pour transporter à Civita-Vecchia le corps expéditionnaire.

Les moyens rassemblés dans les ports de Toulon et de Marseille sont assez considérables pour suffire aisément au transport de cinq divisions; et l'armée de Lyon est à douze heures de Toulon. »

Il ne faut accepter ces nouvelles que sous toutes réserves.

On mande de Florence, le 9 décembre :

Chambre des députés. — M. Lanza, président de la Chambre, expose les motifs qui l'ont déterminé à accepter la présidence. Il recommande le calme et la concorde nécessaires pour la réorganisation intérieure de l'Italie. Il conclut en disant que Rome devra être tôt ou tard la capitale de l'Italie.

M. Sella propose qu'avant d'ouvrir la discussion sur les interpellations politiques, la Chambre vote un ordre du jour signé par plusieurs députés appartenant aux diverses fractions de l'opinion, et par lequel est confirmé le programme national « Rome capitale de l'Italie. »

M. Cortese combat ce vote qu'il croit équivoque, il estime qu'on ne doit pas délibérer sur des résolutions qu'il est impossible d'exécuter pour le moment.

M. Crispi adhère à la proposition de M. Sella, qui doit avoir pour effet d'établir la situation respective des partis.

M. Ferrari demande que la discussion de l'interpellation précède le vote sur la proposition Sella.

M. Menabrea se prononce dans le même sens. Il croit que la proposition Sella n'aboutira pas à un résultat pratique. En effet, cette proposition exprime un fait inutile, puisque c'est le pays, plus encore que la Chambre, qui veut Rome.

Elle serait également équivoque, si elle était approuvée: il faudrait délibérer sur les moyens de la mettre à exécution. Or, M. Menabrea demande quels sont ces moyens; il dit qu'il veut savoir avec qui et comment on ira à Rome, si c'est par la violence ou par les moyens moraux.

La Chambre décide par 201 voix contre 176 que la discussion des interpellations précèdera le vote sur la proposition Sella.

MM. Micelli et Laporta ont ensuite interpellé très-vivement le gouvernement, qu'ils ont accusé de servilisme envers la France.

Le Livre vert, qui doit être distribué aux Chambres italiennes, contiendra, dit-on, 27 documents relatifs à la légion d'Antibes, et 66 concernant la question romaine.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le projet de loi sur l'armée et sur la garde nationale mobile vient d'être l'objet d'un nouvel amendement présenté par M. Guillaumin.

Cet amendement est ainsi conçu :

TITRE II. — Sec. II. — *De l'organisation de la garde nationale mobile. — De son instruction. — Des peines disciplinaires.*

Art. 15. — Au paragraphe dernier ainsi conçu :

« Sont exemptés des exercices ceux qui justifient d'une connaissance suffisante du manie-

ment des armes et de l'école du soldat. »

Ajouter : « de la lecture et de l'écriture. »

Le paragraphe serait rédigé ainsi :

« Sont exemptés des exercices ceux qui justifient d'une connaissance suffisante du manie-

ment des armes et de l'école du soldat, de la lecture et de l'écriture.

— Il paraît que ce n'est pas M. Pinard qui soutiendra à la Chambre le poids de la discussion de la loi sur la presse: M. le président du Corps-Législatif a communiqué à l'assemblée un décret désignant pour cette discussion M. Grandperret, le nouveau procureur-général de Paris.

Un autre décret délègue M. Rigault de Genouilly, ministre de la marine et des colonies, pour prendre part à la discussion du projet de loi sur l'armée et la garde nationale mobile.

— La commission de l'armée a tenu mardi une nouvelle séance.

On assurait dans les couloirs du Corps-Législatif que ce devait être la dernière avant la lecture du rapport de M. Gressier.

On disait que la commission avait discuté la veille, avec les représentants du gouvernement, la durée de la réunion des gardes nationaux mobiles, soit au chef-lieu

de canton, soit au chef-lieu d'arrondissement.

On ajoutait que le gouvernement maintenait le délai de huit jours.

— On annonce que le décret portant fixation des circonscriptions électorales pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1872, est à la signature de l'Empereur, et qu'il paraîtra au *Moniteur* cette semaine. Plusieurs départements verront augmenter le nombre de leurs circonscriptions électorales par suite de l'augmentation de leur population. On nous cite le département de la Seine, qui aura à élire douze députés au lieu de neuf; celui du Cher, trois députés au lieu de deux. Beaucoup de circonscriptions auraient été remaniées.

Plusieurs députés se proposent d'interpeller, à la première occasion, le gouvernement, sur l'organisation de certaines circonscriptions qui réunissent souvent des localités trop éloignées du centre et d'intérêts opposés.

— La *Patrie* cite une dépêche de Florence, d'après laquelle le prince Napoléon serait attendu au domaine royal de Monza, où il se rencontrerait avec le roi Victor-Emmanuel.

— Le Prince Impérial vient de recevoir le diplôme de citoyen honoraire de la république d'Andorre. Le syndic de cette république a reçu en réponse le brevet de commandeur de la Légion-d'Honneur.

— Le licenciement de toutes les musiques de l'armée est en ce moment à l'étude au ministère de la guerre. Elles seraient remplacées par des musiques divisionnaires, réparties selon l'importance des villes de garnison; six à Paris, quatre à Lyon, trois à Lille, etc.

— Les funérailles du cardinal-archevêque de Malines ont été célébrées le 10 courant, avec une grande solennité et un défilé extraordinaire de troupes. L'oraison funèbre a été prononcée par Mgr Dechamps, évêque de Namur.

— C'est Mgr de Mérode qui sera, dit-on, nommé archevêque de Malines, en remplacement de Mgr Sterck, décédé.

On sait que l'archevêque de Malines est primat de Belgique.

— Depuis longtemps, l'hiver ne s'était pas montré en France aussi précoce que cette année. Partout le thermomètre indique de basses températures, et sur différents points, dans le nord notamment, la neige est tombée pendant des journées entières.

— Le projet d'un pont rail-way international entre Calais et Douvres devient de plus en plus sérieux. Aux yeux des hommes éclairés, c'est une entreprise praticable.

— On mande de Londres, que la *Royal Kail-Campny* a reçu une dépêche de la Havane 2 décembre qui confirme le tremblement de terre de St-Thomas. Les eaux de la mer se

dessert seulement... je l'exige ainsi... vous m'achèverez la grande confiance !

— Au dessert... soit ! conclut le vieillard déjà tout ragaillard. Cette trêve... et du bon vin... ça me rendra peut-être mon courage!...

II.

— Buons d'abord à la sainte amitié ! dit Frantz en remplissant le verre de Marcellus.

Mais, reposant aussitôt la bouteille sur la table, il prit la carafe, et, pour lui-même, versa de l'eau claire.

— Qu'est-ce que ça signifie ? se récria le vieillard tout ébaubi. Comment... toi... Frantz de Rosenwald!... tu prétendrais me faire raison avec ce Johannisberg des grenouilles?...

Le jeune homme répliqua gravement :

— Ne me plaisantez pas, mon ami... j'ai fait un vœu...

— Un vœu ?

— Un serment, si mieux vous aimez.

— Mais à quel propos ce serment ?

Frantz devint très-pâle, et passa la main sur son visage, tourmenté par un amer souvenir.

— Pardon ! reprit vivement Marcellus. Je viens

d'appuyer le doigt sur une blessure, n'est-ce pas ? Pardon, mon enfant. Agis à ta guise, et n'en parlons plus.

— Si fait, dit le jeune homme, parlons-en une fois pour toutes, afin que je n'aie plus à revenir avec vous sur les tristesses de mon passé. Mon patrimoine était des plus riches, vous ne l'ignorez pas, et je l'ai gaspillé follement, sottement, indignement. Un dernier bien me restait, celui qui fut le berceau de ma famille, celui dont je portais le nom.

— Ah !... le château de Rosenwald !... fit Marcellus avec une intonation toute particulière.

Le jeune homme ne remarqua pas cette interruption et poursuivit :

— Mon père, hélas ! il avait bien prévu ma ruine, mon père mourant m'avait fait jurer de ne jamais m'en dessaisir, et malgré tous les mauvais conseils de la passion, de la misère, je lui tenais religieusement parole. Une nuit... c'était dans un de ces brillants Kursaals, dans une de ces infernales maisons de jeu qui sont la honte de l'Allemagne!... J'avais perdu jusqu'à mon dernier frédéric, jusqu'à mon dernier karolus. Un homme vint à moi, un misérable usurier, entre les griffes duquel s'en était allée, lambeaux par lambeaux, toute ma fortune. Mais ce n'é-

tait point assez. Il lui fallait encore une proie, il la convoitait depuis longtemps, il en avait faim... ce vautour !

— Frantz !

— Oh ! oh ! si vous l'aviez connu, vous ne trouveriez pas d'exagération dans ma juste colère. C'était le banquier, ou plutôt l'usurier Muldorf. Il me frappa tout-à-coup sur l'épaule, et me dit : « Veux-tu cent mille florins pour le château de Rosenwald ? » Et il les avait là, il me les montrait, le tentateur!... Après un premier instant de faiblesse, je me ressouvins de mon père, je refusai, je m'enfuis. Mais je fus rencontré par d'anciens compagnons de plaisir, qui s'étaient réunis pour souper joyeusement dans une des salles voisines du tapis vert. Je me laissai entraîner par eux. Je bus pour oublier, je bus pour me donner du courage... je bus encore... je bus toujours... et, pour la première fois peut-être de ma vie, je m'enivrai. Muldorf reparut alors, avec son sourire de Méphistophèles, avec ses cent mille florins qu'il faisait papilloter devant mes yeux à la lueur des bougies et des flammes de punch. Oh ! maintenant je ne pouvais plus résister, j'étais à lui... D'une main je saisis les billets, de l'autre je livrai ma signature. Puis, enfiévré, délirant, je m'élançai de nouveau

vers le trente-et-quarante. « Avec une pareille somme, me disais-je, je puis reconquérir en une seule nuit tout ce qu'a dissipé ma jeunesse ? » Et j'osai demander à mon père qu'il priât Dieu pour moi ! Après deux heures d'une lutte acharnée contre le sort, j'avais tout perdu.

— Pauvre enfant !

— Alors... ce qui s'empara de moi, je ne puis vous le dire. C'était de l'égarément, c'était de la folie, c'était de la rage. Oh ! cette nuit-là... cette nuit-là... que ne donnerais-je pas pour l'effacer du livre de ma vie !... Quand je revins à moi, quand je pus comprendre ce que j'avais fait, tout d'abord je voulus me tuer. Mais je réfléchis que le suicide ne rachette rien, qu'il n'est qu'une lâcheté de plus, et que ce n'est que par le courage, par le travail, par l'avenir, qu'on se réhabilite du passé !

— Bien... bien, Frantz !

— Il n'y avait pas de guerre en ce moment, l'art seul me restait. Par bonheur, en des temps plus sages, j'avais assez sérieusement étudié la peinture, la musique. Entre ces deux sœurs bien-aimées, j'eus un instant d'hésitation. La pluralité des chances de réussite me décida. Au musicien il faut des interprètes, des protections, un public. Le peintre s'enferme

sont élevées de 40 pieds. Il y a eu beaucoup de morts et les dégâts sont considérables.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA COMMUNE DE LA BREILLE.

Il n'est si petite commune de l'arrondissement de Saumur qui n'offre un attrait aux recherches concernant l'histoire et l'archéologie : il y en a quelques-unes sur la rive gauche de la Loire, Chenehutte-les-Tuffeaux, Gennes, Saint-Just-sur-Dive, par exemple, qui sont en si grand renom que tous les amateurs s'y portent.

Gravissons aujourd'hui le plateau boisé qui domine la rive droite du fleuve et recherchons à la surface du territoire, ou dans le sol même, de la Breille, les traces des antiquités qui méritent d'être mises en lumière : ce faisant, nous répondrons aux demandes adressées par les commissions scientifiques à l'autorité communale, à laquelle nous appartenons depuis plus de 15 ans.

Parlons d'abord de l'étymologie du nom, la Breille. D'après Ducange, Breil (1), Breille signifie bois, broussailles. L'écuyer Loys de Cussières, gentilhomme angevin, a traduit par une description pittoresque la glose de Ducange.

« C'est un mignon pays, fraudienne ! que celui de la Breille, avec ses fines landes de roses bruyères et les ajoncs dorés qui l'enceignent.

» Partout des biches fringantes, broutant les pousses de bourdaines, de hâtifs courlis traversant la lande au galop, de rusés canails (lapins) se frisant les moustaches aux carrefours, et moult autres belles choses du bon Dieu qui s'ébaudissent çà et là, depuis la forêt de Bulton jusqu'au castel de la Salaudrière. Et, d'aventure, se trouve de temps à autre, derrière un bosquet, quelque menue chaumine de chrétiens, où nichent les aveltes ; le bonhomme s'y repose avec son faix de bois mort, durant que la ménagère, sur le seuil accroupie, guette la chèvre fromagère en escarmouchant contre les pouées de son enfance.

» L'endroit est frisquet et drôlet, le soleil s'y pavanne à l'aise, et le monde y serait bien au large par les chemins.... s'il y en avait » (2).

C'est, à n'en plus douter, de l'état du sol qu'est sorti le nom de la commune de la Breille ; il ne ment pas encore à son origine, on y rencontre bien des bois, des landes, voire même des sapinières, et tout cela pour

(1) Commune du canton de Noyant, Maine-et-Loire.

(2) *Histoires du Vieux Temps*, revues et publiées par le chevalier de Glouvet. — Saumur, imp. Godet, 1866.

le besoin des villes et des vallées voisines. Fort heureusement pour tout le monde, les voies de communication ouvertes aujourd'hui à travers le pays ont modifié d'une manière accentuée le tableau du gentilhomme angevin : il suffit d'y passer pour s'en convaincre. Il y a des chemins... maintenant sur lesquels le bonhomme circule avec sa charrette et ses bœufs chargés de récoltes, tandis que sa ménagère engraisse, au logis, la vache laitière et le pourceau, au lieu d'escarmoucher les pouées de son enfance !...

Dans le cours d'une transformation lente, parce qu'elle est réelle, la bêche rencontre parfois des débris celtiques et romains, tels que la hache de pierre, la tuile à rebord saillant employée dans les constructions romaines. Ces découvertes, que nous avons suivies avec attention, nous ont amené à publier ces lignes et à décrire, sinon des monuments anciens (1), du moins des vestiges, des ruines, qui jetteront sur notre petite Bretagne angevine un nouvel intérêt.

Les vestiges, les ruines qu'on rencontre à la Breille, se rapportent en plus grand nombre, selon nous, à l'époque féodale qu'aux âges celtiques et romains ; il ne s'entend pas de là que ces bois, que ces broussailles aient été inconnues de ces races d'hommes, puisque des débris attestent leur passage : mais il nous semble qu'ils ont parcouru le territoire sans y rien asseoir de durable. Ils y venaient sans doute cueillir leurs provisions de bois, chasser, peut-être, pour leurs besoins ; ils revenaient ensuite, avec leur butin, camper sur le bord de la Loire.

Le premier débris qui ait attiré nos regards, en 1865, consistait dans un caillou d'un beau calcaire, à veines d'agate, taillé en forme de coin et poli, d'une assez grande dimension. Il était au milieu des déblais provenant de petites fosses que nous faisons creuser dans un champ destiné à recevoir du plant de vigne. M. Joly-Leterme, architecte des monuments historiques, nous accompagnait alors ; il examina avec attention ce caillou et reconnut avec nous que c'était une hache celtique (2).

Nos observations amenèrent le journalier occupé à creuser les fosses à nous dire qu'il avait déjà trouvé, avant ce jour, des pierres de cette forme, mais que, n'y attachant aucun intérêt, il les avait données à ses enfants pour s'en amuser. Il nous a été impossible de les retrouver entre leurs mains. Le même ouvrier nous signala, en même temps, l'existence de briques d'une fabrication particulière, trouvées par lui dans d'autres parties du même champ !

Après les avoir recherchées et examinées avec un soin particulier, elles nous ont paru être, sans aucun doute, de fabrication ro-

(1) Voir, pourtant, le *Puits Cambon*, en nos *Chroniques Saumuroises*, imp. Godet, 1865.

(2) Nous l'avons donnée à M. Joly.

maine, par comparaison avec celles qui forment la maçonnerie de l'amphithéâtre de Gennes.

Telles sont nos premières études archéologiques sur le sol de La Breille, elles y constatent la présence des Celtes et des Romains : nous rechercherons prochainement les traces de la Féodalité.

PAUL RATOUIS.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté l'ordre du jour pur et simple, après les déclarations si nettes et si catégoriques de M. le ministre d'Etat.

La température s'est complètement adoucie. Mardi soir la pluie a tombé, nos rues se sont couvertes de verglas et la circulation a été très difficile.

Il y a eu de nombreuses chutes, mais aucune, que nous sachions, n'a eu de suites fâcheuses.

Mercredi matin, un grave accident est arrivé à Trèves-Cunault. Voici dans quelles circonstances :

Un chien d'assez mauvaise mine s'était réfugié dans une cave, où il était resté blotti pendant quelque temps. Une femme de Cunault l'ayant aperçu, et pensant que cet animal pouvait bien être atteint de la rage, s'empressa de faire part de ses craintes à l'un de ses voisins, forgeron de l'endroit, le sieur Effray. Ce dernier, accompagné de son fils, armé d'un fusil chargé de chevrotines, se dirigea vers l'entrée de la cave où s'était réfugiée la bête qu'on soupçonnait atteinte d'hydrophobie. Effray père marchait en avant, son fils se tenait à quelques pas derrière lui, le doigt sur la détente de son arme et prêt à faire feu. Aussitôt qu'ils aperçurent le chien, le père Effray lui lança un morceau de pain. L'animal, se voyant traqué, fit quelques mouvements pour déguerpir ; mais, au moment où il allait chercher à prendre la fuite, une détonation se fit entendre ; le fusil d'Effray fils venait de partir entre ses mains et la charge faisant balle atteignit son père à l'épaule.

La blessure est des plus graves et donne de vives inquiétudes aux hommes de l'art.

On se préoccupe beaucoup à Cholet d'un projet de construction, dans cette ville, d'une vaste halle couverte et d'une salle de spectacle ou d'un cirque-théâtre, que proposerait d'édifier un entrepreneur étranger à la localité.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le Corps-Législatif a continué la discussion des interpellations sur la politique extérieure en ce qui concerne l'Allemagne et l'Ita-

lie. MM. le vicomte Lanjuinais, Guéroult, et le vicomte de Kervéguen, ont pris la parole.

Le Corps-Législatif a voté l'ordre du jour pur et simple sur les interpellations, à la majorité de 231 voix contre 23.

Le télégraphe ne signale aucun incident nouveau dans la discussion des interpellations au Parlement italien. Les orateurs se succèdent à la tribune, en reproduisant les mêmes vœux et en formulant les mêmes blâmes. Quelques-uns, pourtant, tel que M. Civinini, paraissent inspirés par le véritable intérêt de l'Italie, lorsqu'ils conseillent aux Italiens de songer avant toute chose à réorganiser leur administration, à reconquérir leur crédit et à rétablir leurs finances.

Les perquisitions continuent en Italie. Le *Movimento* raconte qu'on vient de découvrir à Gènes, chez un patriote bien connu, un dépôt de bombes Orsini.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Mademoiselle Saphir, deuxième partie de *l'Avaler de sabres*, vient de paraître chez l'éditeur Dentu, Palais-Royal, à Paris. Ce sont les derniers actes de la vie des saltimbanques, ce drame qui a si fort captivé le public. Paul Féval compte là un succès de plus, et les *Habits noirs*, ces terribles et joyeux coquins qui lui ont déjà porté bonheur tant de fois, entrent en scène dans ce second volume pour amener un dénouement aussi curieux qu'inattendu : l'intérêt de cœur est considérablement développé dans ce livre, où il y a autant de rires que de larmes et qui entraîne le lecteur, étonné et attendri. Nous ne pouvons que prédire à *Mademoiselle Saphir* le sort de *l'Avaler de sabres*, déjà traduit dans plusieurs langues.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché a conservé l'amélioration qu'il avait acquise la semaine dernière ; mais c'est tout ce qu'il a pu faire.

On sent que les cours arrivés à une certaine limite rencontrent, dans les impressions mêmes de la Bourse, un obstacle qu'ils ne peuvent franchir facilement. L'emprunt peut être plus ou moins éloigné, mais on s'y attend toujours.

Le 3 p. 100 après avoir atteint, il y a peu de jours, 69,50 est revenu à 69,07 1/2.

Le 5 p. 100 italien est monté jusqu'à 43,75 ; il est retombé à 43,45. Quelle que soit la tournure des événements politiques, ce fonds est toujours menacé d'événements financiers, qui resteront jusqu'à ce qu'un emprunt intérieur ou extérieur ait comblé le déficit, et ce n'est pas peu de chose.

Le Mobilier et les valeurs de son groupe n'ont rien gagné à l'assemblée du 30 novembre, qui n'a eu aucun résultat positif. On s'est borné en somme à confirmer la nomination des trois nouveaux administrateurs, et à s'ajourner au mois de février pour une nouvelle assemblée. En saura-t-on plus long sur les questions importantes restées évidemment dans l'ombre ?

C'est donc le cas de signaler à tous les actionnaires un article développé et très-instructif publié à ce sujet cette semaine par le *Moniteur des Tirages financiers*. Le même numéro contient une réponse remarquable à la lettre de M. Pinard, à propos des obligations mexicaines, et après laquelle, si on en juge par la sensation produite, il paraît difficile que le directeur du Comptoir d'escompte puisse plus longtemps se soustraire à l'exécution formelle et loyale de son contrat.

Les capitaux de placement se portent toujours sur les obligations de chemins de fer et des compagnies de gaz, et ils ont raison.

Les obligations hypothécaires de Saint-Ouen sont aussi l'objet de préférences marquées et justifiées. Leur sécurité, qui repose sur une hypothèque légale, est absolue ; et elles sont productives d'un intérêt fixe de 20 fr., ce qui fait ressortir le quantum de leur revenu à plus de 7 p. 100, puisqu'on peut s'en procurer en banque au cours de 277,50.

Je n'ai qu'un regret pour les retardataires, c'est qu'elles aient gagné plus de 20 fr., depuis qu'elles ont été signalées ici pour la première fois, il y a environ trois mois. Au prix actuel, elles offrent encore d'incontestables avantages. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

mon crime, même au retour inespéré d'un ami... l'eau seule remplira mon verre.

— Bah ! bah !... conclut en trinquant Marcellos, l'art et la gâté sont deux capricieux oiseaux, qui parfois aiment à s'exalter dans la vigne, mais qui plus souvent encore se contentent du ruisseau pour raviver leurs ailes !

Puis, après avoir bu et faisant claquer la langue contre le palais :

— Mein Goth !... ajouta-t-il, par l'amour du divin Mozart, dont je me fais gloire d'avoir été l'ami, voilà un fier vin... c'est l'ambrosie des dieux !

— Voilà de l'excellente eau !... repartit Frantz avec un non moins joyeux retour ; c'est la rosée du ciel !

Et le repas, effectivement, fut des plus gais.

Mais, en arrivant au dessert, le bonhomme Marcellos recommença à donner des marques d'hésitation, d'anxiété, de plus en plus visibles. L'instant d'achever la terrible confidence approchait.

Plusieurs fois il rouvrit la bouche comme pour reprendre son récit et la referma sans mot dire. Il s'adressait à lui-même des gestes et des regards désespérés ; il se remuait sur sa chaise ni plus ni moins que si elle eût été faite de charbons ardents. Enfin,

pénétré de son impuissance et s'accordant, sans doute, un nouveau délai, il se leva, parcourut l'atelier, et d'un air connaisseur, examina diverses études suspendues à la muraille ou bien posées sur des chevalets.

— C'est très-bien ! disait-il en même temps. C'est charmant ! c'est parfait ! N'importe, je t'en veux d'avoir donné la préférence à la peinture. Tout cela vit, chatoie, rayonne... je ne dis pas non... mais ça ne parle qu'aux yeux, ça ne chante pas !...

— Un peu moins d'exclusion, s'il vous plaît !... se récria le peintre. Voyez donc cette toile ! c'est un souvenir de mes jeunes années, un paysage de ma chère Bohême. Regardez bien... prêtez l'oreille... Est-ce que vous n'entendez pas dans ces arbres la chanson du vent ?... Est-ce que cette cascade ruisseau ne vous envoie pas son joyeux allegro ? Est-ce que toutes ces harmonies de la nature, que vous me vantiez il n'y a qu'un instant, ne se reproduisent pas avec des couleurs tout aussi bien qu'avec des sons ?... Un tableau, mais c'est tout à la fois une symphonie et un poème !... Est-ce que celui-là ne dit rien à votre âme ?

(La suite au prochain numéro)

seul avec sa toile, avec ses couleurs, avec ses pinces, et quand il a terminé son œuvre, il n'a plus qu'à l'exposer au public, afin que tous ceux qui passent la regardent. Je me fis peintre.

Le vieux musicien évita de donner son avis, mais il toussota dans sa cravate en guise de protestation. Puis, voyant que Frantz devenait songeur, il eut recours à l'encouragement pour l'engager à poursuivre.

— Eh bien !... Eh bien ! mon ami, il me semble que tu devrais être content. J'ai oui dire que plusieurs de tes tableaux avaient obtenu un grand succès, que la fortune paraissait tourner sa roue vers le chemin de ton atelier, que notre empereur lui-même t'avait fait une commande.

— Oui... oui... mais ce n'est pas encore assez pour moi ! reprit avec une énergique sévérité le jeune artiste. Non-seulement je me suis condamné à la retraite, au travail, à la gloire peut-être... mais j'ai voulu qu'une privation matérielle, qu'une pénitence quotidienne me rappelât inexorablement la fatale nuit d'ivresse qu'il ne m'est pas permis d'oublier... et tant que je n'aurai pas reconquis le château de mes pères, tant que je n'aurai pas repris mon titre de baron de Rosenwald, tant que je n'aurai pas réparé

M. COULBAULT, ayant cessé ses fonctions d'avoué à Saumur et voulant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (479)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE REMY HERVÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Remy Hervé, serrurier à Saumur, sont invités à se trouver, le mardi 17 décembre courant, à 9 heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, pour recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du tribunal de commerce, (632) TH. BUSSON.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROLAND-ROBIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Roland-Robin, marchand de comestibles à Saumur, sont invités à se trouver, le lundi 16 décembre courant, à 10 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination du syndic.

Le greffier du tribunal de commerce, (633) TH. BUSSON.

ADJUDICATION DE LA FOURNITURE DE L'HUILE ABRULER

Pour l'Ecole impériale de cavalerie.

Le 23 décembre 1867, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le Conseil d'administration de l'Ecole impériale de cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions cachetées, et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication ci-après,

SAVOIR :

L'huile à brûler, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1868.

Le cahier des charges, relatif à cette fourniture, est déposé au bureau de l'habillement de l'Ecole, où l'on peut en prendre connaissance, de midi à 4 heures du soir.

Saumur, le 30 novembre 1867.

Le général de brigade président, (620) CRESPIN.

Etude de M^e CONSTANTIN, commissaire-priseur à Chinon.

VENTE

Aux enchères publiques, par suite de saisie,

D'UN TRÈS-BEAU MOBILIER

Appartenant à M. PETILLEAU, ancien notaire à Chinon.

Le dimanche 15 décembre 1867, à midi, et jours suivants, dans une maison située à Chinon, rue Saint-Maurice, où demeurait M. Petilleau, par le ministère de M^e CONSTANTIN, commissaire-priseur à Chinon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un beau mobilier, consistant en :

1^o Ameublement de salon, composé de canapés, fauteuils, glaces, chaises, piano, pendule, tableaux et autres;

2^o Meubles de salle à manger : table, chaises, buffet, glace, pendule, très-belle vaisselle et argenterie;

3^o Membres de six chambres à coucher, de douze lits garnis, commodes, secrétaires, toilettes, canapés, tables, armoires à glaces, fauteuils, chaises, glaces, pendules et autres;

4^o Linge, draps et serviettes;

5^o Belle batterie de cuisine;

6^o Vins fins en bouteilles.

La vente au comptant et 10 p. 0/0 en plus. (627)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE MAISON,

Située port du Marronnier, occupée autrefois par M. le commandant Dessort.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, à M. LAMBERT-LESAGE, à Saumur, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (000)

A VENDRE

POMMES DE TERRE

ET

Vingt couples de faisans communs.

S'adresser au château de Salvart, commune de Neuillé, près Saumur. (534)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine, UN FONDS

D'ÉPICERIE ET MERCERIE,

Situé à Saumur, place de l'Arche-Dorée, n^o 18.

S'adresser M. CHARLES, prévôt d'armes. (551)

PORTION DE MAISON

A LOUER

Rue Saint-Jean, n^o 59, à Saumur. S'adresser à M. ALBERT, professeur de musique, rue du Pavillon, n^o 3. (561)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mardi 17 décembre 1867, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M. le lieutenant-colonel Humbert, Levée-d'Enceinte, à Saumur, à la vente aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Bel ameublement de salon, glaces, pendules, candélabres, flambeaux, lampes, étagères, guéridons, bureaux, bahut antique, plusieurs lits avec sommiers élastiques, matelas, rideaux, armoires à glaces, commodes, chiffonnier, chaises, fauteuils, canapés, divans, tapis, tables de toilette, un ameublement de salle à manger, fourneau économique, poêle, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

BEURRE EN CINQ MINUTES

AVEC LA BARATTE ATMOSPHÉRIQUE

b. s. g. d. g. (système CLIFTON).

Première médaille à l'Exposition universelle 1867.

La Baratte atmosphérique extrait le beurre de la crème en CINQ MINUTES et du lait frais en DIX. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire du bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

Barattes atmosphériques depuis 5 francs. Demander le prix courant de M. BARNETT, fabricant, b. s. g. d. g. et dépositaire général pour la France, ainsi que pour les TRAIT-VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre.

164, rue de Rivoli, Paris.

On traiterait pour le dépôt départemental avec une maison d'instruments d'agriculture.



FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

MAISON DU GRAND OPÉRA

1, rue AUBER, et 6, rue SCRIBE, PARIS

FABRIQUE DE FOURRURES

SANS RIVALE

La première du monde

la maison du GRAND-OPÉRA, dont l'immense succès est dû à son bon marché extraordinaire, à son choix colossal, composé de plus

de 4 MILLIONS DE FOURRURES, à la garantie qu'elle donne, à tout ce qui fait enfin qu'aucune autre maison ne peut lutter contre elle.

Cette Fabrique, la plus importante du monde, met en vente, à partir du Samedi 7 décembre des nouvelles et immenses affaires de fourrures qu'elle vient de traiter en Russie, en Amérique, et qu'elle vendra comme toujours

A UN BON MARCHÉ FABULEUX QUI DÉFIE TOUTE CONCURRENCE

A 3/4 MEILLEUR MARCHÉ

que les maisons de détail.

Comme preuve, elle vendra, savoir :

MANCHONS ET COLS

2,000 Manchons astrakan peau véritable.	7 75
Manchons astrakan blanc garnis franges Thibet de 120 fr.	18 »
Manchons astrakan gris, de 50 fr.	17 »
Manchons astrakan, 2 peaux, de 120 fr.	32 »
Manchons vison du Canada extra, de 150 fr.	39 »
Martre du Canada de 300 au prix sans exemple de	55 »
Martre de Prusse et de France de 150	29 »
Vison d'Amérique de 50	12 »
Martre de Robsikoff de 40	8 »
Zibeline extra de 2,000	300 »
Ghate de Bazionoff de 50	6 50
Chinchilla extra de 100	49 »
Hermine extra de 150	29 »
Grèbe du lac de Genève de 120	35 »
Zibeline norvégienne de 200	30 »

Tous les cols seront vendus à cette différence de trois quarts meilleur marché.

PARURES DE COCHERS

Parures de cochers ours bâtard de 80	25 »
Parures de cochers, marmotte Canada	39 »
Parures ours de 200	59 »
Parures renard Virginie etc. de 160	49 »
Parures de 300 et 400	75 »

COUVERTURES DE VOITURES

Magnifiques couvertures ours de Corse de 200	49 »
Couvertures en lynx bâtard de 300	59 »
Couvertures en skungs naturel, de 400	75 »
Couvertures ours extra de 1,000	190 »
Couvertures lynx, prise de saison de 1,200	250 »
Couvertures extra riches de 1,800 et 2,000	350 »

FOURRURES DE CHASSE

Paletots peau de bique de 120	39 »
Paletots mouflon de Corse de 200	58 »
Paletots astrakan double face de 400	115 »
Paletots astrakan	150 »
Tabliers de chasse de 60	19 »
Manchons de chasse tête naturalisée de 50	18 »
Cuissards à rabate de 80	22 »
Paletots de phoque et loup de 400	160 »
Casquettes de chasse fourrure	2 75
Gants chamois fourrés	3 80
Peaux de Thibet, toutes couleurs, de 60 fr.	19 »
Nappes ventre de gris, doublure	15 50
Nappes Hamster de Zongarie pour doublure	12 »
Cravates pour dames	1 75
Cravates astrakan	5 »
Reading boas	3 75

PALETOTS POUR HOMMES

Pardessus, col de castor du Kamtschatka	300 »
Pardessus doublés de fourrures	55 »
Pardessus draps velours doublés ours	90 »
Pardessus draps prem. qual. col vison	115 »
Pardessus doublés loutre d'Australie	150 »
Pardessus vison d'Amérique de 500	190 »
Pardessus cols et revers astrakan	160 »
Pardessus pour voyages doublés vison	250 »
Pardessus doublés vison col castor	350 »

PALETOTS POUR DAMES

Paletots astrakan blanc de Hongrie	190 »
Paletots astrakan gris de Crimée	140 »

Paletots astrakan, de 300 fr.	110 »	Paletots faye doublés ventre de gris	90 »
Paletots astrakan, de 1 ^{re} qualité, de 600 fr.	260 »	Enfin une grande quantité d'autres fourrures seront mises en vente à ce prix extraordinaire.	
Paletots loutre, de 800 fr.	250 »	NOTA. — La maison du Grand-Opéra garantit toutes ses fourrures, toutes sont de prise de saison et les mites ne s'y mettent pas comme à celles revendues sans connaissance.	
Paletots velours, doublés petit gris	120 »	On expédie en province contre remboursement, rien franco. Le bon marché extrême auquel toutes ces marchandises sont vendues ne permettant pas de payer les ports. (635)	
Paletots bleu black garnis astrakan	130 »		
Sauteuses en phoque pour la chasse	150 »		
Paletots loup de mer de 600	150 »		
Paletots velours garnis vison, de 500	140 »		
Robes velours, garnie zibeline, de 400 fr.	160 »		
Paletots double face astrakan et velours	135 »		

ÉTRENNES 1868

ATLAS HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DE LA FRANCE ET DES DÉPARTEMENTS, ouvrage extrêmement intéressant et utile; édité dans un format aussi commode qu'élégant, offrant dans un ensemble de 90 Cartes, 90 Notices et 200 Gravures, la Carte générale de la France et la Carte particulière de chacun de 89 départements. Chacune de ces Cartes, accompagnée d'une Notice très-détaillée, donne l'indication et les noms des communes, le plan des forêts et rivières, le tracé des routes, canaux et chemins de fer, enfin les armoiries et les vues des lieux les plus remarquables du département qu'elle représente. Cet Atlas coûte seulement, relié en toile gaufrée, 3 fr.; en demi-chagrin, tr. d'or., 7 fr.

(Envoi franco contre mandats ou timbres-poste.)

LE LIVRE aux Belles Images et aux Belles Histoires, superbe volume grand in-8°, contenant 400 pages de texte et 200 magnifiques Gravures. — Prix : relié avec luxe en toile gaufrée, 10 fr.; en demi-chagrin, tr. d., 12 fr. 50.

(Envoi franco contre mandats ou timbres-poste.)

ALBUM PITTORESQUE splendide publication éditée avec le plus grand soin dans le format grand in-quarto et ne comprenant pas moins de 300 belles et grandes Gravures par les premiers artistes et sur les sujets les plus curieux et les plus divers du monde entier. — Prix : richement relié en toile gaufrée, 12 fr.; en demi-chagrin, tr. d., 15 fr.

(Envoi franco contre mandats ou timbres-poste.)

Adresser toutes les demandes à M. H. GUENOT, libraire-éditeur, 2, RUE SAINT-DOMINIQUE SAINT-GERMAIN, 2, 4, PARIS. (636)

LA VILLE DE SAUMUR, SON BUDGET. SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 10 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 11 DÉCEMBRE.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.		69 45	» 20	» »	69 60	» 15	» »
4 1/2 pour cent 1852.		99	» »	» »	98 90	» »	» 10
Obligations du Trésor.		473 75	» »	1 25	473 75	» »	» »
Banque de France.		3325	» »	» »	3340	» 15	» »
Crédit Foncier (estamp.).		1380	» 25	» »	1377 50	» »	» 2 50
Crédit Foncier colonial.		475	» 5	» »	475	» »	» »
Crédit Agricole.		622 50	» 2 50	» »	625	» 2 50	» »
Crédit Industriel.		625	» »	» »	625	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).		170	» 6 25	» »	171 25	» 1 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.		645	» »	» »	647 50	» 2 50	» »
Orléans (estampillé).		863 75	» »	3 75	872 50	» 8 75	» »
Orléans, nouveau.		»	» »	» »	»	» »	» »
Nord (actions anciennes).		1170	» »	3 75	1180	» 10	» »
Est.		532 50	1 25	» »	532 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.		883 75	3 75	» »	887 50	» 3 75	» »
Lyon nouveau.		»	» »	» »	»	» »	» »
Midi.		565 25	» »	2 50	553 75	» »	» 2 50
Ouest.		558 75	» »	1 25	560	» 1 25	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.		1435	» 7 50	» »	1442 50	» 7 50	» »
Canal de Suez.		298 75	7 50	» »	298 75	» »	» »
Transatlantiques.		398 75	» »	» »	298 75	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.		45 60	» 50	» »	45 90	» 30	» »
Autrichiens.		515	» 5	» »	511 25	» »	» 3 75
Sud-Autrich.-Lombards.		356 25	2 75	» »	356 25	» »	» »
Victor-Emmanuel.		43 50	1 50	» »	43	» »	» 50
Romains.		55	» 5	» »	55	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.		205 25	» »	15 25	201 25	» »	» 4
Saragosse.		97 50	2 50	» »	97 50	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.		23	» »	» »	21 50	» »	» 1 50
Nord-Espagne.		66 25	» »	1 75	66 25	» »	» »
Compagnie immobilière.		82	» 3 25	» »	82 50	» 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	324 75	» »	» »	324 50	» »	» »
Orléans.	319	» »	» »	319 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	330	» »	» »	330	» »	» »
Ouest.	316 50	» »	» »	316 75	» »	» »
Midi.	314 50	» »	» »	316	» »	» »
Est.	310 50	» »	» »	310 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,